

Les outils répressifs judiciaires:

- L'argent (caution)

Le prix de la liberté. Le deal est : Si tu veux rester en liberté, paye 100 000 €.

- Le contrôle judiciaire

Imposer des contrôles judiciaires qui limitent les déplacements, constituent une peine immédiate et à la durée non limitée. L'interdiction d'entrer en contact entre les inculpées limite d'autant plus la défense collective face à la justice.

- Discrimination entre les inculpées

avec l'inégalité des demandes de caution, qui est là aussi pour diviser.

- La prison préventive

Une grande partie des détenues en France sont en préventive/en attente de jugement ; à l'heure où l'État construit en ce moment de nouvelles prisons.

Soutien :

Si la destruction de quelques mâts de mesure est au regard de la loi un délit, c'est pour nous un acte de résistance commis sans violence sur des êtres vivants, c'est un acte symbolique qui ne fait qu'entamer l'assurance sans borne, la volonté de conquête de ces prédateurs cupides. Dans un contexte de guerre sociale, ces actes nous semblent de l'ordre de l'auto-défense.

Nous soutenons les personnes accusées de sabotages de mâts de mesure d'éoliennes, qu'elles soient coupables ou innocent-es, car ces actions sont un souffle de résistance contre l'absurdité de ce monde autoritaire et le capitalisme vert.

Les personnes accusées attendent toujours une date de procès.
Elles restent sous contrôle judiciaire.

Solidarité aux courageuses!

*Pour être informée et proposer des actions de soutien,
s'inscrire sur la liste à sisme-request@lists.riseup.net*

Soutien aux personnes inculpées pour le sabotage de mâts de mesure éoliens en Haute-Vienne



Le 18 janvier 2023, quatre personnes sont arrêtées et accusées de destruction de plusieurs mâts de mesure du vent implantés en Haute-Vienne sur des sites prévus pour l'installation d'éoliennes industrielles.

Qui sommes nous ?

Nous sommes un collectif qui dénonçons les nuisances sans bornes des installations des éoliennes industrielles. Nous avons les yeux ouverts - et refusons de les fermer- sur le cauchemar technologique qui se propage dans le monde entier. Sur l'avènement du pouvoir des machines et l'omniprésence des objets connectés sur nos vies avec la promesse illusoire d'une amélioration de notre quotidien. Nous voyons les humaines se faire bernier par l'attrait de la fée électricité qui alimente nos chaînes. Ces machines qui nous retirent petit à petit nos facultés, notre autonomie, ces intrusions et contrôles de nos vies.

Des profits du vent

Les entreprises capitalistes n'existent que pour retirer du profit de tout. Avec la complicité et l'aide financière de l'état, elles investissent dans l'éolien car c'est une manne financière. Ni plus ni moins. Y compris quand il n'y a pas de vent pour les alimenter.

On veut faire croire au public-connecté, aux bonnes citoyennes qu'avec les aérogénérateurs industriels nous allons vers une transition énergétique.

Il n'a jamais été dans l'intention de nos gouvernants de démanteler les centrales nucléaires. Il s'agit d'une addition énergétique. Ce qui semble durable dans tout cela n'est autre que la folie de la civilisation occidentale qui impose son modèle de développement coûte que coûte, son modèle de destruction de la vie et de notre pouvoir autodétermination.

Ici comme ailleurs, nous condamnons la déforestation, la pollution sous toutes ses formes, chimique, électromagnétique, sonore et visuelle, la perturbation des vols d'oiseaux et tant d'autres conséquences néfastes de l'implantation de ces aérogénérateurs industriels liées à l'installation d'éoliennes industrielles qui nécessite d'extraire des métaux. Pour nous, tout extractivisme est colonial, qu'il soit perpétué en France ou dans d'autres pays, car il est fait sans l'accord des populations locales. Cette industrie participe à l'exploitation des populations comme en Mongolie et en Amérique du Sud en les faisant travailler dans les mines pour extraire les ressources nécessaires à la production d'énergies dites renouvelables. Les énergies estampillées « vertes » ne sont toujours qu'une industrie néo-coloniale au service des entreprises qui en tirent profit.

Ce système mortifère augmente jour après jour le fossé entre les populations rurales (directement impactées par les implantations des éoliennes industrielles ou par l'extractivisme nécessaire à leur construction) et les populations urbaines qui « bénéficient » des objets hyper connectés. C'est ainsi que les modes de vie autonomes disparaissent au profit des modes de vie dépendants de l'énergie électrique et que s'étendent les mégapoles tentaculaires.

Les vraies victimes ne sont pas celles que la « justice » désigne. Les vraies victimes sont celles de ces prédateurs que rien n'arrêtent.

Principaux composants d'une éolienne industrielle de 150m de haut, elle peut aller jusqu'à 250 m de haut.

(Ces chiffres peuvent varier selon les contextes mais cela donne une idée).

- De 1500 à 2000 tonnes de béton (dont une partie sera coulée dans le sol)
- 335 tonnes d'acier
- 3 tonnes d'aluminium
- 2 tonnes de terre rare (dont le néodyme et le dysprosium qui sont nécessaires à la fabrication de l'aimant permanent des générateurs pour entraîner la turbine).
- 4 tonnes de cuivre
- Il faut aussi du plomb, du lithium, du nickel et du sodium etc.

La durée de vie d'une éolienne industrielle est d'environ 20 ans.

Les pales (de 40 à 80 m sont fabriquées à partir d'éléments composites (fibre de verre, fibre de carbone) qui ne sont pas recyclables.

En Allemagne, le plus gros producteur d'éoliennes industrielles, il existe une immense quantité de déchets. En Californie, les éoliennes HS sont laissées sur place.

A CELLES QUI CROIENT ENCORE AUX ACTIONS CITOYENNES ET À LA DÉMOCRATIE, NOUS RÉPONDONS :

- Les consultations citoyennes sont des mascarades, les pétitions n'ont aucune résonance puisque c'est le préfet qui décide en dernier recours y compris contre l'avis des habitantes et des commissaires enquêteurs.
- Les marchands d'éoliennes industrielles se comportent comme des marchands de savonnettes, toquent à la porte des propriétaires de terrains (souvent exploitants agricoles à la retraite), leur font miroiter des revenus de location de terrain en omettant de les informer du coût de démantèlement qui leur incombe.
- Il a été démontré que beaucoup de terrains sur lesquels des éoliennes sont implantées sont la propriété de maires. Ce qui représente une prise illégale d'intérêts. Par ailleurs, les maires qui sont à l'écoute de leurs concitoyens ont un pouvoir très limité face à la décision de l'état.
- Les habitantes n'ont aucun pouvoir de décision sur l'implantation des éoliennes industrielles. Que leur reste-t-il comme voies d'action ?

Les prédateurs promoteurs :

SAS WPD ONSHORE FRANCE,
ENGIE GREEN S.A. (abandon du projet)
RPGLOBAL FRANCE

Le montant des dommages : (même si d'après leurs déclarations ils n'ont pas la ferme intention de reconstruire ces mâts) est estimé par eux à 350 000 €.



Les chefs d'inculpations en résumé :

"Destruction de biens d'autrui", participation à "association de malfaiteurs en vue de préparation d'un délit puni d'au moins 5 ans d'emprisonnement, commis en réunion par une ou plusieurs personnes dissimulant volontairement leur visage afin de ne pas être identifiées" ; pour l'une d'entre-elles "refus de se soumettre aux opérations de relevés signalétiques".

Punition avant jugement :

Le **contrôle judiciaire** qui leur est imposé depuis maintenant plus 3 ans :
Interdiction de sortir de la région ;
Pointage régulier à la gendarmerie ;
Interdiction de rentrer en contact avec les autres inculpées ;
Une caution pour rester en liberté : de 100 000€ pour l'une des inculpées. Les 3 autres inculpées se « partagent » 20 000 €

Tout ceci avant jugement !